



Syndicat national des personnels d'inspection

COMMUNIQUE
13 SEPTEMBRE 2017

Évaluations CP

Le ministère met en œuvre des évaluations diagnostiques en CP.

Le SNPI-FSU est évidemment favorable au principe de fournir des outils aux enseignants pour les aider à organiser les apprentissages en fonction des besoins de leurs élèves. Mais de nombreuses écoles ont déjà conduit ce travail dans la perspective des liaisons entre la grande section et le cours préparatoire. Il ne serait pas raisonnable de leur demander de l'abandonner pour lui substituer de nouvelles évaluations. D'autant que les compétences identifiées par l'évaluation mise en œuvre par le ministère sont loin de correspondre à l'ensemble des compétences visées par les programmes. En centrant les évaluations sur des compétences liées à la maîtrise du code, aux dépens de celles liées à la découverte des fonctions de l'écrit, à la compréhension, à la production d'écrits, le ministère construit implicitement un « horizon d'attente » en matière de contenus d'enseignement qui ne correspond pas à l'ensemble des objectifs du cycle I.

Le SNPI-FSU appelle les inspectrices et les inspecteurs à travailler avec les enseignants de CP à des évaluations destinées à organiser l'ensemble des apprentissages définis par les programmes et cela dans la perspective d'un accompagnement et non d'une prescription autoritaire. C'est une condition nécessaire pour que ces évaluations puissent être investies dans les finalités d'une démocratisation de la réussite scolaire.